

L'ESCOUBILLE

Le magazine de vos déchets

n°7 printemps 2025

Incinerateur

Plus de filtration, moins
de polluants
page 4

Voyage au bout du tri.

Où finissent les déchets
de vos poubelles ?
pages 10 à 15

Verre

Recyclage contre
réemploi : le match
pages 16 à 19

BAISSE DE L'INCINÉRATION LE SYNDICAT PIC ET ÉTANG ATTEINT SES OBJECTIFS AVEC 8 ANS D'AVANCE

pages 6 à 9





À LA UNE

Baisse de l'incinération. Le Syndicat Pic et Étang atteint ses objectifs avec 8 ans d'avance

06

DETRI(AC)TUS

LA TÊTE DANS LE BAC

Enquête. Voyage au bout du tri

04

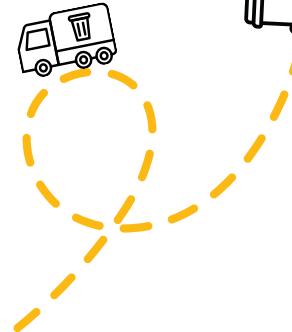
POUBELLE LA VIE

Bouteilles en verre. Recyclage contre réemploi : le match

10



16



VOS CONTACTS UTILES

Syndicat Mixte Pic et étang
contact@picetang.fr
04 67 59 72 30

Agglomération du Pays de l'Or
Pôle Environnement
04 67 91 31 11 environnement@paysdelor.fr

Communauté de Communes de Terre de Camargue
Pôle Environnement
0 800 004 227 environnement@terredcamargue.fr

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup - Centre Technique intercommunal
04 67 55 33 12

Lunel Agglomération
0 800 034 400 (appel gratuit)

Communauté de Communes du Pays de Sommières
04 66 80 98 40

Communauté de communes de RhônyVistre-Vidourle
Pôle Environnement
04 66 35 55 55

Directeur de publication :
Fabrice Fenoy

Conception, rédaction et mise en page : Service communication du Syndicat Pic et Étang

Photos : Syndicat Pic et Étang, SUEZ, Canva

Impression : Printteam

Tirage : 110 000 exemplaires

Dépôt légal : avril 2025
ISSN : 2826-2174

Retrouvez toute l'actualité du Syndicat sur picetang.fr ou sur les pages Facebook et LinkedIn du Syndicat.

Imprimé avec des encres à base d'huiles végétales sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voir publique.

06

EDITO

Chers lecteurs,

Huit ans d'avance sur nos objectifs en matière de baisse des déchets incinérés !

Cette prouesse est avant tout la vôtre. Elle est le résultat de votre action au quotidien, quand vous triez le verre, les emballages et vos restes alimentaires, car nous constatons une baisse des ordures ménagères collectées dans la poubelle grise. C'est une belle réussite citoyenne.

C'est aussi une belle réussite technique : les gardiens de déchèterie et les équipes de prévention de l'entreprise Suez ont fait un travail formidable. Vous l'avez peut-être remarqué : en arrivant à la déchèterie, vous êtes accompagnés, guidés, pour améliorer le tri de vos encombrants dans les différentes bennes. Et cette action de prévention, très simple, s'est révélée terriblement efficace avec une baisse de 5 700 tonnes des déchets incinérés.

C'est une réussite financière : cette prévention a un coût neutre pour les collectivités, les moyens de prévention déployés étant inclus dans la tarification de l'incinération. Elle permet néanmoins des économies : chaque tonne de déchet incinérée coûte 58 euros à la collectivité. Alors, le calcul est vite fait : 11 000 tonnes détournées de l'incinération, c'est 638 000 euros économisés. Car tous ces meubles qui sortent de la benne à encombrants trouvent une filière de recyclage, et sont repris gratuitement.

C'est une réussite environnementale, une victoire dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, selon l'association Zero waste, une tonne de déchets détournée de l'incinération correspond à une tonne de CO2 en moins. Nous prenons notre part de l'effort : d'après le Haut Conseil pour le climat, l'impact climatique des déchets en France est évalué à environ 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Enfin, c'est une bonne chose pour la préservation de la santé des habitants autour de l'incinérateur : à l'heure où la France entière s'émeut de la dilution de particules chimiques dans l'environnement, par exemple les TFA et les PFAS dans l'eau que nous buvons, réduire les émissions de polluants est une priorité.

Nous conjuguons nos efforts pour y arriver avec vous. Les nouveaux filtres réduisent les émissions de 35 à 80% en sortie des cheminées, en fonction des polluants. Nous avons ouvert une plateforme de compostage, qui permet un traitement plus vertueux, alternatif à l'incinération, pour vos restes alimentaires.

Enfin, en réponse aux propositions de notre conférence citoyenne (des citoyens tirés au sort qui donnent leur avis sur la politique que nous menons), vous trouverez dans ce numéro une information claire sur le tri et le réemploi. Que deviennent les emballages que vous recyclez ? Vaut-il mieux une bouteille en verre ou un contenant en plastique ? Des réponses dans ce nouveau numéro de *L'Escoubille*.

Bonne lecture

“

Cette action de prévention, très simple, s'est révélée terriblement efficace avec une baisse de 5 700 tonnes des déchets incinérés.

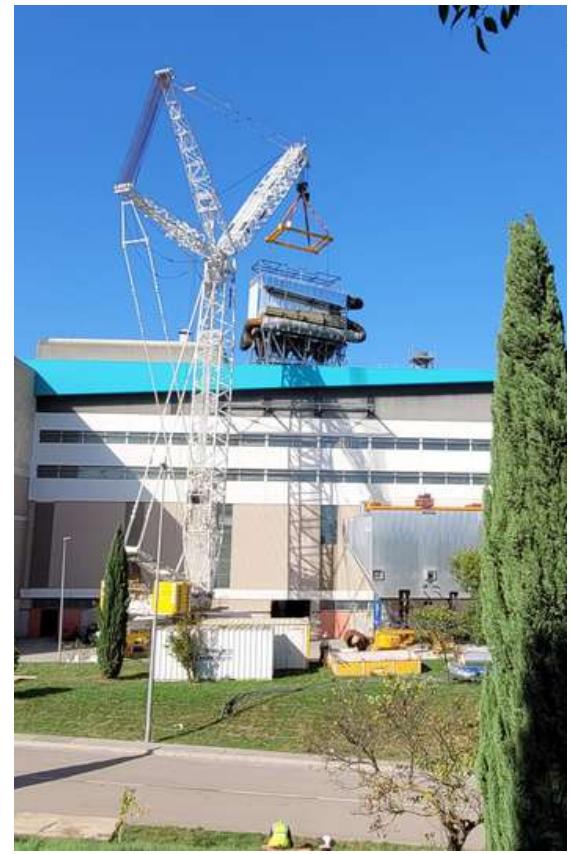


Fabrice Fenoy, lors de l'inauguration du Pavillon Pédagogique OCTAV, le 4 décembre 2024.

  @fabricefenoy

PLUS DE FILTRATION, MOINS DE POLLUANTS

TRAVAUX SUR L'INCINÉRATEUR : DES RIVERAINS MIEUX PROTÉGÉS



Pose du nouveau filtre à manches le 9 octobre 2024, en remplacement de l'ancien électrofiltre.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public mis en place début 2023, l'incinérateur basé sur la commune de Lunel-Viel, a renforcé son système de traitement des fumées. En octobre 2024, un nouveau filtre à manches a ainsi été installé sur un des deux fours de l'incinérateur, remplaçant l'ancien électrofiltre.

Les principales améliorations concernent :

- la neutralisation de l'acidité des fumées avec un objectif de réduction de 75 % des émissions en 2025 par rapport à 2024
- une réduction des composés soufrés de 80 %.
- la maîtrise des rejets en poussières à un seuil de 80 % inférieur à la réglementation

Ces améliorations viennent s'ajouter à la réduction de 35 % des concentrations en oxydes d'azote, déjà effective depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les mesures réalisées en continu démontrent déjà l'atteinte des objectifs suite à ce changement. Une opération identique aura lieu en mars et avril 2025 afin de procéder aux mêmes travaux d'amélioration sur la 2^e ligne de traitement.

L'incinérateur sera ainsi doté de ce que la réglementation dénomme « les meilleures techniques disponibles » avec un impact direct sur la réduction de l'empreinte environnementale.

En effet, les travaux, d'un coût global de 14 millions d'euros, permettent d'atteindre les seuils de rejets les plus bas au niveau français et européen.

BRÛLER DE L'EAU : STOP !

AVEC LA NOUVELLE PLATEFORME DE COMPOSTAGE, LES RESTES ALIMENTAIRES SORTENT DE L'INCINÉRATION

Jusqu'ici, le seul outil en propre dont disposait le Syndicat pour traiter les déchets était l'incinérateur de Lunel-Viel. Désormais, il dispose d'un nouvel outil de traitement : une micro-plateforme de compostage de restes alimentaires, qui sont composés à 80% d'eau.

Ainsi, depuis le 6 janvier, les restes alimentaires collectés dans les points d'apport de l'Agglomération du Pays de l'Or et de Lunel Agglo sont dorénavant déposés sur "La Compostière des Rouires" pour être compostés, puis fertiliser à terme les terres agricoles locales.

L'ouverture de cette micro-plateforme s'inscrit dans le projet territorial de gestion des biodéchets piloté par le Syndicat. L'ambition est de proposer des solutions de traitement qui associent sobriété technique et proximité, tout en répondant aux besoins de l'agriculture locale.



6 janvier 2025 : premier dépôt de restes alimentaires collectés sur l'Agglomération du Pays de l'Or.

ON TRIE CHEZ SOI

ET DANS LA RUE ?

En application de la loi AGEC* du 10 février 2020, le tri des emballages est devenu obligatoire dans tous les lieux publics français depuis le 1^{er} janvier 2025. Cette mesure concerne notamment les bureaux, les espaces publics (rues, parcs) et les lieux de loisirs, qui doivent désormais être équipés de points de collecte adaptés pour faciliter le tri des emballages.

Malgré cette obligation, de nombreuses communes et structures n'ont pas encore passé le cap. Afin de soutenir les premiers acteurs dans la mise en place de ces dispositifs de tri, le Syndicat a coordonné une réponse à l'appel à projets lancé par Citeo.

Grâce à cette initiative, **onze territoires et structures locales vont bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour déployer de nouveaux équipements de tri** : La Grande Motte, Lansargues, Mauguio-Carnon, Valergues, Lunel-Viel, Villevieille, le Pays de l'Or, le Pays de Sommières, le Grand Pic Saint-Loup, le lycée Victor Hugo de Lunel et le Syndicat Pic et Étang.

* loi AGEC : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire



Corbeilles 4 flux (restes alimentaires, emballages, verre et autres déchets) installées sur la commune de Lunel-Viel.

PAR QUOI REMPLACER UN GOBELET ? COMMENT VIDER SES PLACARDS ?

TOUTES LES RÉPONSES AVEC LE NOUVEAU PARCOURS PÉDAGOGIQUE OCTAV

Fruit d'une collaboration entre SUEZ et le Syndicat Pic et Étang, ce parcours sensibilise les élèves et les citoyens à l'impact de nos habitudes de consommation et des déchets sur l'environnement autour de cinq ateliers.

Son objectif ? Leur transmettre les outils, les connaissances et les solutions nécessaires pour faciliter l'adoption de nouveaux comportements. Tous les modules ont été conçus sur la base des sciences comportementales, avec une prise en compte des facteurs humains ayant pour ambition de faciliter le passage à l'action.

Adapté à tous (à partir du CM1 pour les élèves), ce parcours, d'un peu plus de deux heures, est ouvert à tous les établissements scolaires du territoire, ainsi qu'aux structures accueillant des scolaires et aux associations. **Vous souhaitez organiser une visite ?** maelle.baillot@suez.com



Inauguration le 4 décembre 2024, en présence de Fabrice Fenoy, Président du Syndicat, David Lamy, Directeur Général Recyclage et Valorisation de Suez, et Prisca Giraudo, Chargée de projets Économie Circulaire à la La Région Occitanie.

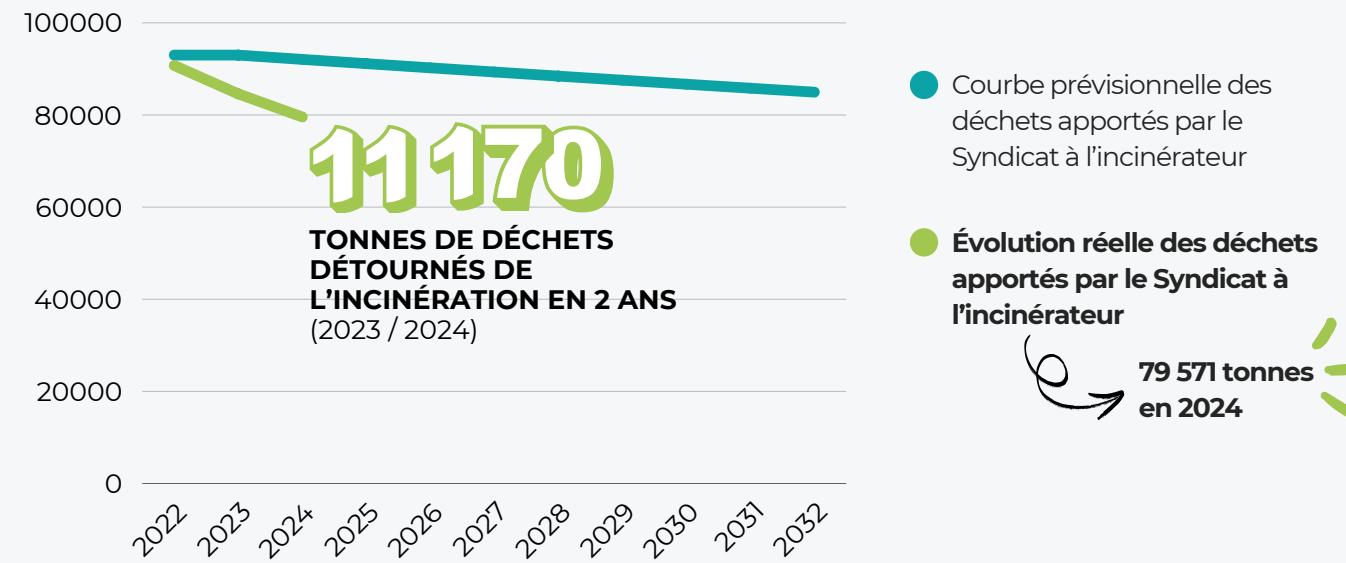
BAISSE DE L'INCINÉRATION LE SYNDICAT PIC ET ÉTANG ATTEINT SES OBJECTIFS AVEC 8 ANS D'AVANCE

Début 2023 commençait un contrat inédit pour l'exploitation de l'incinérateur : le contrat de performance* OCTAV. D'une durée de 10 ans, son objectif est notamment de réduire considérablement le recours à l'incinération, conformément à la feuille de route ambitieuse de Fabrice Fenoy, le président du Syndicat. De nombreuses actions de prévention ont d'ores et déjà été déployées dans le cadre de ce contrat et les résultats sont là.

Retour en chiffres et en images sur ce début de contrat qui dépassent toutes les attentes.

DES OBJECTIFS DÉPASSÉS DÈS LA 2^e ANNÉE

Évolution en tonnes des déchets incinérés par le Syndicat Pic et Etang

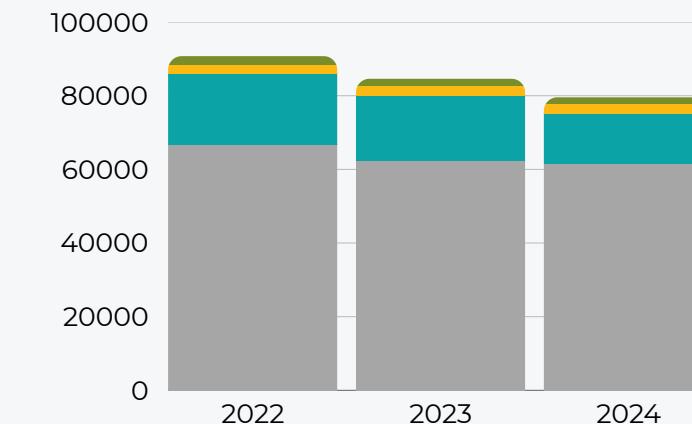


* Le contrat de performance intéresse financièrement l'industriel, en charge de l'exploitation de l'incinérateur, à la baisse des tonnages : il a ainsi permis la mise en place d'une politique de prévention avec d'importants moyens humains associés.

18 600 HEURES
DE SENSIBILISATION
RÉALISÉES EN 2 ANS

UNE BAISSE DES TONNAGES PORTÉE PAR LA DIMINUTION DES ENCOMBRANTS

Évolution en tonnes des déchets incinérés par le Syndicat Pic et Etang



- Déchets municipaux
- Erreurs de tri en provenance du centre de tri de Lansargues
- Ordures ménagères
- Benne à encombrants des déchèteries

La benne à encombrants, c'est le cauchemar des déchèteries : on y met tout ce qu'on ne trie pas. En réalité, de nombreux déchets peuvent en être retirés pour être valorisés, notamment les meubles qui comptent pour beaucoup dans les tonnages détournés.



Contenu d'une benne à encombrants d'une des déchèteries du territoire.

5700
TONNES D'ENCOMBRANTS DÉTOURNÉS DE L'INCINÉRATION EN 2 ANS (2023 / 2024)



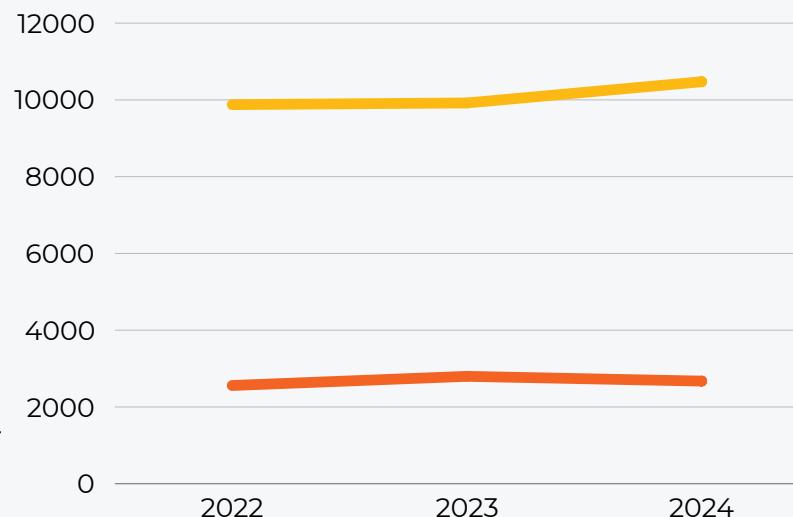
De gauche à droite : Arielle, Alain, Anne et Lucas, ambassadeurs du tri en déchèterie. Leur mission est d'aider les habitants et les agents de déchèterie à mieux trier.

8 AMBASSADEURS
DU TRI DÉPLOYÉS DANS LES
24 DÉCHÈTERIES
DU TERRITOIRE

12 600 HEURES
D'INTERVENTION EN
2 ANS

DES EMBALLAGES MIEUX TRIÉS EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

Évolution en tonnes des emballages



● Déchets apportés au centre de tri à Lansargues

● Refus de tri qui repartent à l'incinérateur

Refus de tri

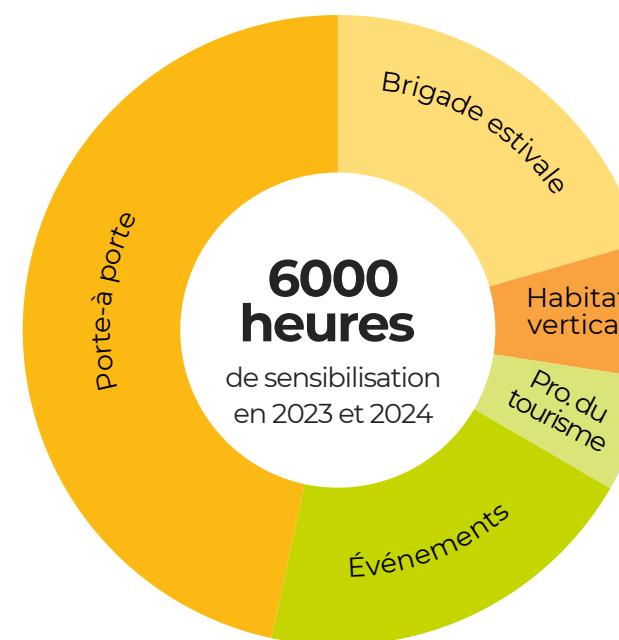
Ils désignent les déchets qui, n'étant pas conformes aux consignes de tri, ne peuvent être valorisés au centre de tri : objets qui ne sont pas des emballages, présence de restes alimentaires ou cosmétiques, emballages emboîtés ou enfermés dans un sac poubelle.



Les résultats observés au centre de tri – une hausse des volumes d'emballages et une baisse des refus de tri – témoignent d'une plus grande efficacité du tri des emballages par les habitants. **Les campagnes de sensibilisation mises en œuvre sur le territoire ont contribué à cette amélioration.**



Sur les événements, les ambassadeurs de tri guident les participants pour réaliser le bon geste de tri. Ici à Lansargues, lors des Printanières du Pays de l'Or, moins d'un kilo de déchets ont été incinérés pour 700 participants.



6000
heures

de sensibilisation
en 2023 et 2024

RESTES ALIMENTAIRES : LE DÉPLOIEMENT SE POURSUIT

Objectif : ne plus les brûler et produire du compost

20²³
24



3616 composteurs distribués



194 actions de distribution ou de sensibilisation



52 composteurs collectifs suivis avec diagnostic et sensibilisation des foyers à proximité



6 934 personnes sensibilisées



Distribution de composteurs individuels et initiation au compostage à Mauguio, le 16 novembre 2024, pour l'ouverture de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.



MERCI ET BRAVO

J'adresse mes félicitations et mes plus chaleureux remerciements aux agents des déchèteries et aux équipes de prévention de SUEZ. Sur les 24 déchèteries du territoire, un gros travail de tri a été réalisé. Félicitations également aux gardiens de la déchèterie du Pays de Sommières, qui ont remporté le challenge interdéchèterie dont l'objectif était de réduire les encombrants et de les réorienter vers les bonnes filières de valorisation. Je remercie aussi l'équipe du Syndicat Pic et Étang pour son implication, son pilotage attentif des actions de prévention. Enfin, c'est à chacun des citoyens de notre territoire que j'adresse mes remerciements. Sans l'implication des citoyens, aucune politique de réduction des déchets ne peut réussir. Alors, bravo.

On ne s'arrête pas là : en 2025, nos ambassadeurs de tri resteront présents en déchèterie et partout sur le territoire. Nous vous proposerons aussi de nouvelles initiatives, comme la ressourcerie mobile qui se déplacera au cœur de vos villages. Vous pourrez ainsi découvrir de nouvelles alternatives pour donner une seconde vie à vos objets et réduire ainsi le volume de déchets à traiter.

ENQUÊTE VOYAGE AU BOUT DU TRI



Ce dossier vous est proposé dans le cadre de la Conférence Citoyenne sur les Déchets, en réponse à la proposition n° 2 : faire la démonstration de l'efficacité et de l'exemplarité du fonctionnement du service.

Chaque emballage jeté, chaque déchet déposé dans une poubelle suit un parcours précis. Tout ne va pas au même endroit. S'il peut arriver occasionnellement qu'un camion collecte la poubelle des ordures ménagères et celle des emballages (poubelle jaune) en même temps, ceci reste très exceptionnel.

Alors quel est le devenir de nos déchets une fois collectés ? Comment s'effectue le tri des différents matériaux ? Vers quels lieux sont acheminés nos déchets pour être triés, traités ou recyclés ?

Ce dossier a pour objectif de répondre à LA question la plus fréquemment posée par nos concitoyens : que deviennent les déchets que nous déposons dans nos poubelles ?

Ce dossier a été réalisé avec l'aimable participation de Myriam Bertrand (Citeo), Rémy Clénet (PAPREC) et Adrien Mizza (Aubord recyclage).



LA P RÉCOLLECTE

Le point de départ du processus de gestion des déchets se situe au domicile de chaque citoyen, avec le tri des déchets. Cette étape de précollecte consiste à séparer les déchets selon leur nature avant de les déposer dans les conteneurs appropriés mis à disposition :

Bac de tri (couvercle jaune) pour tous les emballages : emballages en plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), emballages en carton, emballages en métal. Il est essentiel de vider ces emballages de leur contenu et de les déposer en vrac, sans les emboîter les uns dans les autres.

Bac d'ordures ménagères pour les produits d'hygiène (couches, coton), les produits de nettoyage (lingette) et les déchets pour lesquels il n'y pas d'autres solutions proposées.

Tous les papiers sont à déposer dans des colonnes bleues. Les emballages en verre doivent quant à eux être apportés dans des colonnes dédiées. Enfin, les restes alimentaires sont à déposer dans des composteurs, individuels ou de quartier, ou dans des points de collecte.

Ce tri initial est essentiel, car il conditionne l'efficacité des étapes suivantes. **Dans ce dossier, nous allons nous intéresser au devenir des poubelles grises et jaunes que vous sortez sur le trottoir.**

LA C OLLECTE



Lunel-Viel

Lansargues

Une fois les conteneurs déposés sur le trottoir, la collecte des déchets est assurée par les services compétents, relevant de votre Communauté de Communes ou d'Agglomération. **Les camions de collecte acheminent ensuite les déchets vers différents centres de traitement.**

Les déchets déposés dans la poubelle d'ordures ménagères sont transportés vers l'incinérateur OCTAV (anciennement OCREAL) situé à Lunel-Viel. L'incinération de ces déchets génère des sous-produits. En effet, les déchets minéraux (tels que la litière de chat) et la ferraille ne sont pas détruits par le processus. Ils sont récupérés en sortie de four et font l'objet d'un traitement spécifique. La ferraille est ainsi valorisée par un ferrailleur, tandis que les mâchefer (résidus issus des déchets minéraux) sont analysés puis utilisés pour la fabrication de sous-couches routières. Les résidus de traitement des fumées sont quant à eux transférés dans des installations de stockage de déchets dangereux.

Les déchets collectés dans le bac jaune sont quant à eux dirigés vers le centre de tri situé à Lansargues (voir page suivante).

LE TRI



Au centre de tri de Lansargues, les emballages de la poubelle jaune sont triés de manière plus fine. Des machines effectuent un premier tri optique et mécanique, et des opérateurs réalisent un tri manuel pour éliminer les erreurs.

Le passage en centre de tri permet de séparer les différents matériaux afin qu'ils puissent être recyclés et transformés en de nouveaux produits. **Onze flux différents de matériaux sortent du centre de tri.**



Les journaux, revues, magazines. C'est une catégorie de papier spécifique aux publications imprimées. Le papier de bureau entre aussi dans cette catégorie.



Le carton. Cela concerne les matériaux constitués de fibres de cellulose, sans ajout de couches de matières différentes : la cartonnette blanche de la boîte à sucre, les boîtes de médicaments et aussi le carton brun.



Le "gros de magasin". Ce sont des produits fibreux qui n'entrent pas dans les deux premières catégories. On y retrouve par exemple les emballages de pain, qui sont des papiers traités, ou les livres, qui sont un mélange de carton épais et de papier.



Les emballages de liquides alimentaires désignent principalement les emballages composés de carton, plastique et aluminium utilisés pour les liquides alimentaires, tels que les briques de lait ou de jus de fruits.



Un mix PEHD ET PP. Le Polyéthylène Haute Densité (PEHD) est un plastique rigide souvent utilisé pour fabriquer les bouteilles de lait, bidons de lessive, ou encore les flacons de shampoing. Le Polypropylène (PP) est un autre type de plastique largement utilisé pour les barquettes alimentaires et certains emballages rigides comme les flacons de sauce.



Le PET clair. Le Polyéthylène Téréphthalate (PET) est le plastique le plus utilisé pour les bouteilles d'eau, de sodas et autres boissons. Quand il est clair ou transparent, il peut être valorisé pour la production de nouvelles bouteilles.



Le "flux développement" rigide. Il est essentiellement composé de bouteilles en PET opaque et foncé, de pots de yaourt et de barquettes.



Le "flux développement" souple, composé de tous les films plastiques et des emballages en plastique souple comme les sachets de pâtes ou de légumes surgelés.



L'acier, présent notamment dans les boîtes de conserve.



L'aluminium. Il est de plus en plus utilisé pour les boîtes de conserve ou pour les produits alimentaires qui ne nécessitent pas une stérilisation à très haute température. C'est le matériau de prédilection pour les canettes.

LE TRANSPORT



Une fois triés, les déchets sont compactés en cubes de 1 m³ (appelés des balles) et revendus à des repreneurs qui vont les recycler pour fabriquer de nouvelles matières premières.

Ces ventes de matière génèrent des recettes pour le Syndicat Pic et Étang et permettent ainsi, indirectement, de diminuer les coûts de traitement.



Les déchets triés et compactés en balles de 1 m³

Les balles de matériaux recyclables sont ensuite acheminées du centre de tri directement vers les repreneurs.

Le conditionnement des déchets en balles contribue significativement à optimiser le transport et à en réduire l'impact environnemental. En effet, alors que le transport de déchets en vrac permettrait de charger environ 2 tonnes dans un semi-remorque, la mise en balles permet de multiplier par dix cette capacité, portant la charge à 20 tonnes par camion.



Les balles sont étiquetées et elles sont tracées. Le repreneur pèse les matières à l'arrivée, vérifie la qualité et établit un certificat.



L'éco-organisme Citeo contrôle les déclarations des repreneurs, mène des audits (administratifs et in situ) jusqu'au recycleur final. Ces contrôles visent également à s'assurer du respect de la réglementation européenne en vigueur, notamment sur l'export des déchets.

Par ailleurs, la DREAL* effectue des contrôles sur les ponts-bascules utilisés pour peser les matériaux à l'entrée et à la sortie du site, garantissant ainsi la fiabilité des données de pesage.

Enfin, chaque expédition de camion est accompagnée d'un document de transport obligatoire qui assure la traçabilité des marchandises. Ce document contient des informations essentielles telles que les points de départ et d'arrivée, ainsi que le nombre de balles et le poids total du chargement.

* DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Retrouvez les photos du centre de tri dans L'Escoubille n°2

LE R ECYCLAGE



Le gros de magasin est acheminé vers une papeterie située en Espagne, près de Barcelone. Cette papeterie le mélange avec du carton afin de fabriquer de la cartonnnette grise, un matériau utilisé notamment pour la confection de boîtes à œufs.

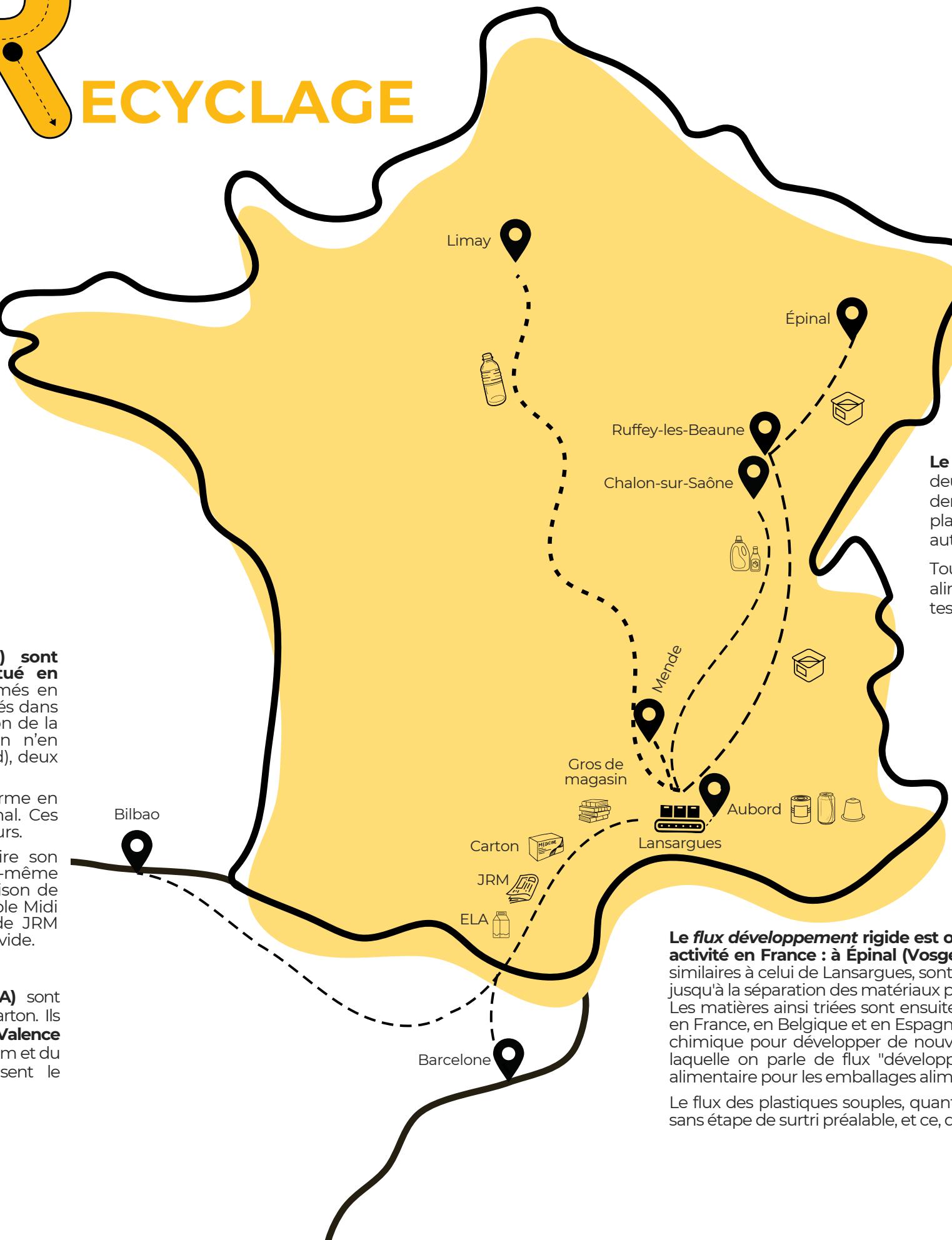
Le carton est majoritairement exporté vers l'Espagne, notamment à proximité de Barcelone, où il est transformé en nouveau carton. Des envois ponctuels peuvent également être effectués vers la Loire, en France. Les deux unités de recyclage du carton appartiennent au même groupe. La destination précise des envois dépend des besoins d'approvisionnement de la papeterie. Actuellement, le secteur connaît un essor avec l'émergence de nouvelles entreprises de fabrication de carton, en réponse à l'augmentation de la consommation liée au développement du commerce en ligne.

Les journaux, revues et magazines (JRM) sont également acheminés vers un papetier situé en Espagne, près de Bilbao, où ils sont transformés en papier journal. Le nombre de papetiers spécialisés dans ce type de papier est aujourd'hui limité en raison de la forte diminution des ventes de journaux. On n'en compte plus qu'un seul en France (dans le Nord), deux en Espagne et trois en Allemagne.

Le papetier reçoit les balles de JRM, les transforme en pâte à papier, puis en bobines de papier journal. Ces dernières sont ensuite revendues à des imprimeurs.

Soucieux d'optimiser le transport et de réduire son empreinte carbone, ce papetier assure lui-même l'affrètement des camions. Ainsi, lors de la livraison de bobines dans notre secteur (il fournit par exemple Midi Libre), les camions repartent avec les balles de JRM collectées à Lansargues, évitant ainsi les trajets à vide.

Les emballages de liquides alimentaires (ELA) sont constitués de 3 couches : plastique, aluminium, carton. Ils sont repris par des fabricants de carton à côté de Valence ou de Barcelone. Ils séparent le carton de l'aluminium et du plastique. Ils récupèrent l'aluminium et détruisent le plastique.



Le PET clair est envoyé à Limay, dans une usine qui transforme les bouteilles en granules. Elles sont ensuite revendues à des producteurs de boissons qui vont fabriquer de nouvelles bouteilles à partir de ces granules. Les bouteilles redeviennent donc des bouteilles.

Le mix PEHD PP est transporté vers Chalon-sur-Saône. Sur place, les deux matières sont triées, séparées, puis transformées en granules. Ces dernières sont ensuite commercialisées auprès de fabricants d'objets en plastique variés, tels que des gaines, des arrosoirs ou des pièces automobiles.

Toutefois, l'objectif à terme est de permettre aux emballages alimentaires de retrouver leur fonction initiale. Dans cette optique, des tests sont actuellement menés sur le PEHD.

L'acier, l'aluminium et les petits alus sont envoyés à Aubord. pour être nettoyés, triés et valorisés. Ils sont ensuite réduits en poudre ou en morceaux de 1 à 3 cm maximum pour être revendus à des industriels.

Le flux développement rigide est orienté vers des centres de surtri, dont trois sont actuellement en activité en France : à Épinal (Vosges), Ruffey-lès-Beaune (Côte-d'Or) et Mende (Lozère). Ces centres, similaires à celui de Lansargues, sont dotés de technologies avancées permettant un tri plus précis, allant jusqu'à la séparation des matériaux par couleur si nécessaire.

Les matières ainsi triées sont ensuite acheminées vers des entreprises de recyclage spécialisées, situées en France, en Belgique et en Espagne. Ces entreprises utilisent des procédés de recyclage mécanique ou chimique pour développer de nouveaux débouchés pour ces plastiques. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on parle de flux "développement". L'objectif, à terme, est de favoriser le retour au contact alimentaire pour les emballages alimentaires.

Le flux des plastiques souples, quant à lui, est directement acheminé vers des entreprises de recyclage, sans étape de surtri préalable, et ce, dans la même optique de développement de nouvelles applications.

BOUTEILLES EN VERRE RECYCLAGE CONTRE RÉEMPLOI : LE MATCH

Si aujourd'hui 6 Français sur 10 déclarent trier systématiquement le verre* pour qu'il soit recyclé, le réemploi, aussi appelé "consigne", commence doucement à émerger. Entre les questionnements sur l'impact environnemental de l'un et de l'autre, et le manque de connaissances sur les solutions existantes, il peut être difficile de faire le bon geste. L'Escoubille fait le point pour vous sur le recyclage et le réemploi des bouteilles en verre.



Le verre se recycle à l'infini Vrai avec des nuances

Le recyclage du verre, bien que largement répandu, ne permet pas de retrouver intégralement la qualité d'une bouteille neuve. Si 100% du verre cassé est effectivement recyclé, le processus nécessite parfois l'ajout de sable pour assurer une solidité suffisante au matériau régénéré. En moyenne, les bouteilles issues du recyclage contiennent 54% de sable.

Dans le cadre de la consigne, laver les emballages en verre consomme plus d'eau que le recyclage

 Faux

Contrairement à une idée répandue, le lavage industriel des emballages en verre est bien moins gourmand en eau que le recyclage. Une étude de l'ADEME* (2018) révèle que le réemploi consomme moitié (51%) moins d'eau. Les anciennes laveuses, sur lesquelles se base l'étude de l'ADEME, consommaient environ deux litres d'eau par bouteille, contre le double nécessaire pour le recyclage. Les machines récentes sont encore plus performantes et n'utilisent que 25 cl d'eau pour le lavage d'une bouteille.



*Sources : Citeo - e-tonnes Citeo - Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre - Observatoire du geste de tri Ipsos pour Citeo (2018) - Septembre 2021
<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1042-analyse-de-10-dispositifs-de-reemploi-reutilisation-d-emballages-menagers-en-verre.html>

Les produits de lavage sont nocifs pour l'environnement Faux

Le processus de lavage des bouteilles associe une action mécanique, une action thermique et une action chimique. En effet, les bouteilles sont lavées avec une solution de soude caustique (2% de soude active) chauffée à 80°C. Les effluents de lavage sont neutralisés avant leur évacuation. Ce processus garantit le respect de l'environnement.

Le processus de recyclage et de production de bouteilles neuves se fait, quant à lui, à partir de sable et de calcin (verre issu du tri sélectif, pilé en poussière). Il requiert l'ajout de surfactants chimiques (oxyde d'étain pour le traitement à chaud et polypropylène pour le traitement à froid) qui augmentent la solidité des bouteilles.



On peut laver et réemployer n'importe quelle bouteille Vrai et faux

Le réemploi des bouteilles est une pratique envisageable pour tous les producteurs. Certains petits producteurs, notamment les brasseurs, réalisent le lavage de leurs bouteilles de manière artisanale. Cependant, cette méthode engendre une consommation d'eau importante.

À l'échelle industrielle, la plupart des bouteilles sont compatibles avec les centres de lavage, sous réserve de respecter certaines dimensions (hauteur et largeur). Toutefois, une standardisation des modèles facilite la collecte et le tri, étapes indispensables pour optimiser la filière du réemploi dans son ensemble et la redistribution aux producteurs.

En effet, le tri par modèle est essentiel pour assurer une homogénéité des lots lors du lavage et de la revente.



Vous êtes producteur et vous souhaitez passer au réemploi pour vos bouteilles en verre ?

Il existe un service de lavage sur-mesure, dit "lavage à façon", qui permet aux producteurs de faire laver leurs bouteilles spécifiques, dès lors qu'elles sont compatibles avec les machines industrielles. Cela peut être particulièrement intéressant pour ceux qui ont leur restaurant ou qui organisent beaucoup d'événements.



Par rapport au recyclage, le lavage et le réemploi des contenants en verre, c'est un retour en arrière  **Vrai et faux**

Le retour à la consigne, loin d'être perçu comme une régression, apparaît comme un retour au bon sens. Il est en effet aberrant de détruire un objet encore fonctionnel. Le jetable, bien que pratique, masque la problématique de la gestion des déchets.

Plusieurs facteurs ont contribué à la disparition de la consigne.

L'essor du plastique, matériau léger et perçu comme révolutionnaire à l'époque, a d'abord joué un rôle prépondérant. Cependant, les conséquences environnementales et sanitaires négatives de son utilisation massive sont aujourd'hui connues.

Par ailleurs, les stratégies marketing axées sur la différenciation des produits, notamment à travers le design des emballages, ont favorisé la multiplication des modèles de bouteilles, rendant la consigne plus complexe à gérer.

Ainsi, le retour à la consigne ne constitue pas un retour en arrière, mais plutôt une pratique responsable et sobre, plébiscitée par une majorité de Français. Une étude IPSOS de mars 2023* révèle que plus de 9 Français sur 10 se déclarent favorables à sa réintroduction.

*Sources : <https://www.ipso.com/fr-fr/les-francais-et-la-consigne-des-emballages-de-boissons>

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6359-evaluation-environnementale-de-la-consigne-pour-le-reemploi-des-emballages-en-verre-en-france.html>

Une bouteille peut être réemployée à l'infini tant qu'elle n'est pas cassée  **Faux**

La brasserie alsacienne METEOR n'a jamais abandonné la consigne. Leur système permet d'effectuer une vingtaine de rotations avec une même bouteille. Celles-ci sont ensuite retirées du circuit lorsqu'elles présentent des défauts rédhibitoires, tels qu'une ébréchure, une fissure au goulot, ou encore un aspect visuel non conforme.

En Allemagne, les consommateurs sont familiarisés avec l'utilisation de bouteilles pouvant présenter des traces d'usure. En France, au contraire, les bouteilles sont généralement écartées dès l'apparition de légers défauts esthétiques. Il est donc nécessaire d'amener progressivement les consommateurs à considérer ces imperfections comme des défauts mineurs, sans conséquence sur la qualité du contenu.

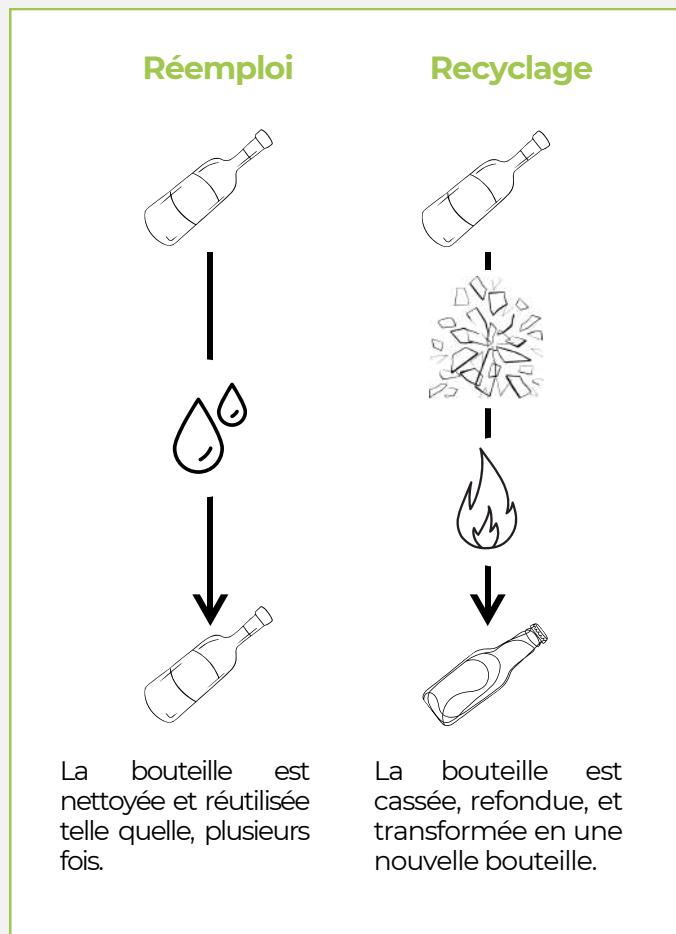
L'impact carbone lié au transport des bouteilles reste élevé  **Vrai**

Le verre est un matériau reconnu pour sa neutralité en termes de santé et d'environnement. Sa principale contrainte réside dans son poids, supérieur à celui du plastique.

Cependant, une analyse comparée du réemploi et du recyclage révèle que le réemploi des bouteilles en verre, même transportées sur une distance de 500 km pour être lavées, présente un impact carbone inférieur à celui du recyclage. Selon l'ADEME*, le réemploi permet une réduction de 76% des émissions de CO₂.

Néanmoins, l'optimisation du réemploi passe par une approche locale. Ainsi, des bouteilles produites par des brasseurs des Hauts-de-France et consommées en Occitanie seront collectées localement et lavées sur place, à condition qu'il s'agisse d'un modèle standardisé également utilisé par des producteurs locaux. Elles pourront ensuite être réutilisées par ces derniers.

LE BILAN



Comment reconnaître les bouteilles réemployables ?

Dès lors que vous voyez ce logo sur une étiquette, cela signifie que la bouteille est réemployable et peut-être déposée dans un point de dépôt une fois vide.



Cet article a été réalisé avec l'aimable participation de Sophie Graziani-Roth, Co-Fondatrice d'Oc'Consigne et co-présidente de France Consigne.

Que ce soit en matière de consommation d'eau, d'énergie ou d'impact carbone, **le réemploi (consigne) est plus vertueux que le recyclage du verre**. Néanmoins, aujourd'hui, il est encore plus facile d'acheter une bouteille et de la jeter dans une colonne à verre pour qu'elle soit recyclée, plutôt que d'acheter une bouteille conçue pour le réemploi et de la déposer dans un point de collecte.

Et ce pour deux raisons : le logo pour reconnaître les bouteilles réemployables est encore mal connu, et les points de vente et de dépôt de bouteilles réemployables sont encore trop peu répandus.

L'Escoubille vous accompagne et vous donne les solutions pour reconnaître, trouver et déposer vos bouteilles réemployables.

Où se trouvent les points de vente et de collecte ?

Scannez ce QR code pour trouver les lieux de vente et de collecte les plus proches de chez vous.



Le site de référence
pour vous désencombrer
l'espace et les idées

quefairedemesdechets.fr

Des consignes
identiques partout
en France

Trouver l'asso ou
le point de dépôt
le plus proche

Toutes les solutions pour prolonger la durée de vie de
vos objets ou pour jeter vos déchets au bon endroit



Essayer dès
maintenant

